Contrat de location de véhicule

SAYRIVO
sayrivo.ma

Recto : à remplir avec le client à chaque location. Verso : les conditions générales de votre agence.

Contrat n° Établi le

L'AGENCE

Nom de l'agence
Adresse
Téléphone
RC / ICE

LE VÉHICULE

Marque et modèle
Immatriculation
Couleur
Carburant ☐ Essence ☐ Diesel ☐ Hybride
Boîte ☐ Manuelle ☐ Automatique

CONDUCTEUR PRINCIPAL (LE LOCATAIRE)

Nom et prénom
Date et lieu de naissance
Nationalité
CIN ou passeport n°
Permis n° · délivré le
Adresse au Maroc
Téléphone

CONDUCTEUR ADDITIONNEL

Nom et prénom
Date de naissance
CIN ou passeport n°
Permis n° · délivré le
Téléphone

DURÉE

Départ : date et heure
Lieu de départ
Retour prévu : date et heure
Lieu de retour
Nombre de jours

KILOMÉTRAGE ET CARBURANT

Kilométrage au départ
Kilométrage au retour
Prix du km supplémentaire (DH)
Kilométrage ☐ Illimité ☐ ____ km inclus
Au départ ☐ Réserve ☐ ¼ ☐ ½ ☐ ¾ ☐ Plein

PRIX

	MONTANT (DH)
Location : ____ DH × ____ jours	
Conducteur additionnel	
Options (siège enfant, GPS…)	
Livraison ou reprise du véhicule	
Total	
Payé à la signature	
Reste à payer	

Paiement ☐ Espèces ☐ Carte ☐ Virement ☐ Chèque

CAUTION

Montant (DH)
☐ Espèces ☐ Carte ☐ Chèque
Restituée le
Retenue (DH) et motif

ASSURANCE

Couverture
Franchise à la charge du locataire (DH)
Rachat de franchise ☐ Oui ☐ Non

Le locataire déclare avoir lu et accepté les conditions générales au verso.

Paraphe du locataire

Conditions générales de location

Contrat n° _____

1. Objet
L'agence loue au locataire le véhicule décrit au recto, pour la durée et au prix indiqués. Le locataire le reçoit dans l'état noté sur l'état des lieux de départ.

2. Conducteurs
Seuls le locataire et le conducteur additionnel inscrits au recto peuvent conduire le véhicule, avec une pièce d'identité et un permis valides. Âge minimum : ____ ans ; permis depuis au moins ____ ans.

3. Utilisation
Le véhicule ne peut pas être sous-loué, servir au transport rémunéré de personnes ou de marchandises, participer à une compétition, tracter un autre véhicule, ni quitter le Maroc sans l'accord écrit de l'agence.

4. Retour et retard
Le véhicule est rendu à la date, à l'heure et au lieu prévus, avec ses clés, papiers et accessoires. Au-delà de ____ minutes de retard, chaque journée commencée est facturée au tarif journalier. Toute prolongation est acceptée par l'agence avant la date de retour.

5. Carburant et kilométrage
Le véhicule est rendu avec le niveau de carburant noté au départ ; sinon, le carburant manquant est facturé ____ DH le litre. Les kilomètres au-delà du kilométrage inclus sont facturés au prix indiqué au recto.

6. Pannes et entretien
Le locataire surveille les voyants du tableau de bord. En cas de panne, il prévient l'agence avant toute réparation : une réparation non autorisée n'est pas remboursée.

7. Accident et vol
En cas d'accident, le locataire prévient l'agence dans les ____ heures et remplit un constat amiable ; si nécessaire, il fait établir un procès-verbal. En cas de vol, il porte plainte et remet le récépissé et les clés à l'agence.

8. Dommages et franchise
Les dommages constatés au retour et absents de l'état des lieux de départ sont à la charge du locataire, dans la limite de la franchise indiquée au recto lorsqu'ils sont couverts par l'assurance.

9. Amendes
Les contraventions, amendes et frais de fourrière liés à la période de location sont à la charge du locataire.

10. Caution
La caution est restituée après l'état des lieux de retour, déduction faite des sommes dues au titre du contrat. Toute retenue est justifiée par écrit.

11. Objets personnels
L'agence n'est pas responsable des objets laissés dans le véhicule.

12. Droit applicable
Le contrat est soumis au droit marocain. En cas de désaccord, les parties cherchent d'abord une solution amiable.

PIÈCES JOINTES

☐ État des lieux de départ ☐ État des lieux de retour ☐ Copie de la CIN ou du passeport ☐ Copie du permis

Fait à le en deux exemplaires.

Le locataire — « lu et approuvé »	Le conducteur additionnel	L'agence — signature et cachet

> Modèle indicatif fourni gratuitement par SAYRIVO. Il ne remplace pas un conseil juridique : adaptez-le à votre agence et faites-le relire par un professionnel du droit avant de l'utiliser.